

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2021/15

PUBLIE LE Lundi 12 avril 2021

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-15 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 12/04/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I **Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II **Délibération du Conseil Communautaire du 08 avril 2021**
- III **Arrêtés et Décisions du Président du 12 avril 2021**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

II

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 08 avril 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

ADMINISTRATION GENERALE
N° 01C_08_04_2021
VOTE SUR LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

L'article 8 du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en référence à l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la tenue de la séance du Conseil communautaire à huis clos.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 02C_08_04_2021

SIGNATURE DE LA CONVENTION 2021-2026 OCAD3E POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EQUIPEMENT ELECTRONIQUE ET ELECTRIQUE (DEEE).

Dans le cadre de sa compétence collecte, traitement et valorisation des déchets, la CAB gère deux déchetteries au sein desquelles sont apportées des Déchets d'Équipement Electronique et Electrique (DEEE).

Depuis fin 2007, la CAB est engagée, comme le veut la réglementation, dans le tri et le recyclage des DEEE, apportés en déchetterie qui se décomposent en deux flux et qui concernent :

d'une part :

- le gros électroménager froid : congélateur, réfrigérateur... ;
- le gros électroménager hors froid : lave-vaisselle, four, lave-linge... ;
- les écrans : TV, ordinateur ;
- les petits appareils : grille pain, sèche cheveux, jouet... ;

et d'autre part :

- les tubes néons ;
- ampoules.

La collecte et le recyclage de ces DEEE sont régis par un contrat avec OCAD3E, éco-organisme agréé par l'État permettant la prise en charge des frais correspondants.

L'ancienne convention était en vigueur pour la période 2014-2020.

Cette nouvelle convention proposée pour une durée de 6 ans soit de 2021 à 2026 reprend les mêmes conditions de soutien financier que la précédente, à savoir :

- une part fixe de 1 840 €/an par point de collecte pour la CAB soit 3 680 €/an (2 points de collecte sont désignés) ;
- une part variable de 71 €/Tonne de DEEE soit 37 000 €/an (520 tonnes) ;
- une partie pour la protection du gisement et la sécurité à hauteur de 10 000 €/an ;
- une part liée à la communication plafonnée à 6 000 €/an.

La recette est estimée à 55 000 €/an pour la CAB.

Il est à noter que dans un premier temps, OCAD3E avait proposé à la CAB un avenant de prolongation d'un an de la convention 2014-2020, dont la signature a été approuvée par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2020. Cette délibération est donc devenue caduque et il est proposé d'approuver la signature de cette convention pour la période 2021-2026.

Après avis de la commission Politique de l'Eau et Développement balnéaire – Gestion et valorisation des déchets ménagers du 15 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de retirer la délibération du 17 décembre
l'avenant de prolongation à la convention 20

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention pour la période 2021/2026,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents et annexes afférents à cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC

La Vice-Présidente de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

ASSAINISSEMENT

N° 03C_08_04_2021

AIDES FINANCIÈRES À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est compétente pour la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines. La maîtrise des rejets par temps de pluie reste un axe de travail important, notamment pour réduire les déversements qui altèrent la qualité des eaux de baignade.

D'une manière plus générale, la gestion des eaux pluviales urbaines doit être progressivement orientée d'une gestion axée sur la collecte et l'évacuation, vers une gestion moins concentrée des écoulements. Dans ce cadre, il est utile d'inciter les habitants à récupérer et utiliser l'eau de pluie, plutôt que de la rejeter au réseau d'assainissement.

En effet, l'eau de pluie peut être utilisée pour l'arrosage des jardins et potagers, pour le lavage des voitures, pour le nettoyage des sols... et contribue à répondre à plusieurs objectifs :

- Réduire les rejets d'eau de pluie aux réseaux public de collecte,
- Préserver la ressource en eau ,
- Réaliser des économies sur la facture d'eau.

Il est proposé d'apporter une aide financière aux habitants des 22 communes membres de la CAB pour l'achat et l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie.

Cette aide financière concerne l'ensemble des résidents (propriétaire, locataire, gestionnaire de résidence) lors de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie dans un commerce implanté sur le territoire de la CAB.

Le montant de cette aide financière sera de 70 % du montant des dépenses plafonnées à 200 € TTC, soit une aide maximale de 140 €. Les dépenses subventionnables concernent les cuves de stockage et les équipement annexes (pièces de raccordement, robinet, socle et couvercle...).

Pour être subventionné, le bénéficiaire devra déposer un dossier composé d'une convention signée, de la facture du récupérateur d'eau de pluie, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un RIB et d'une photo du récupérateur d'eau de pluie après installation.

Une seule aide sera octroyée par foyer.

Il convient également de préciser que l'absence de réponse dans un délai de trois mois (date de réception de la demande à la CAB) vaudra avis défavorable.

Il est proposé de mettre en œuvre ce dispositif d'aide pour une durée de 3 ans, soit du 15 avril 2021 au 14 avril 2024.

Les conditions d'attribution sont détaillées dans le règlement annexé.

Après avis de de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire, Gestion et valorisation des déchets ménagers en date du 15 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider le principe d'une aide financière pour inciter à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie dans les conditions définies ci-dessus,
- d'approuver le règlement annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout acte afférant à ces conventions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte engageant le versement de la subvention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN**Le Vice-Président de la****Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 04C_08_04_2021

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ AQUIMER

Association créée en 1998 à Boulogne-sur-Mer, Aquimer est le seul Pôle de Compétitivité spécialisé dans la valorisation des produits aquatiques. Il accompagne les acteurs de la filière (pêche, aquaculture, transformation, distribution,...) dans leurs démarches d'innovation et de développement (mise en relation avec des partenaires scientifiques / techniques / industriels, recherche de financements, veille,...). Soutenu majoritairement par des fonds publics en provenance de l'Etat (fonds transférés à la Région Hauts-de-France depuis 2020), des Régions Hauts-de-France et Normandie, de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des Conseils Départementaux de la Manche et du Calvados, la labellisation « Pôle de Compétitivité » d'Aquimer a été confirmée par le Premier Ministre jusqu'à fin 2022. S'en suivra alors une phase d'évaluation ou une réponse à un nouvel appel à projets afin de renouveler le label de l'association Aquimer et les éventuels financements nationaux associés.

La CAB participe, depuis 2006, par le biais d'une subvention de fonctionnement, pour développer l'activité du pôle Aquimer. Cet engagement contribue à la diversification de ses thématiques d'intervention et permet d'approfondir des réflexions spécifiques au territoire de la CAB, dont le développement de l'aquaculture ou des démarches d'écologie industrielle. Dans le contexte actuel (Brexit, crise de la Covid-19) où la capacité des entreprises à innover est déterminante pour préserver leur compétitivité, les actions menées par l'association doivent être pérennisées.

Ainsi, la CAB est sollicitée par Aquimer pour un soutien financier à hauteur de 88 750 € et propose d'adapter son programme d'actions 2021 en l'orientant notamment sur l'accompagnement des entreprises dans l'obtention des différents fonds de soutien et appels à projets accordés à la filière. Le pôle de compétitivité mettra également en place une action visant à promouvoir les équipements communautaires tels que l'outil économique Haliocap (incubateur, pépinières et atelier relais) afin d'accompagner les porteurs de projets ou les entreprises souhaitant faire émerger et concrétiser une idée innovante dans le domaine halieutique. Enfin, le pôle poursuivra son action dans l'animation du dispositif Univ'Innov'. Les crédits sont inscrits sur la ligne 90-6574 du budget principal.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Développement Économique et Portuaire du 22 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'attribuer une subvention de 88 750 € au pôle de compétitivité Aquimer pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021 et la poursuite par celle-ci de ses actions en faveur de la filière,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes

dont la convention entre la CAB et le pôle de compétitivité.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20210408-04C_08_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE

N° 05C_08_04_2021

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION INITIATIVE BOULOGNE-SUR-MER AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Les élus communautaires ont défini les priorités de la stratégie de développement économique durable, parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. La création d'activités contribue en effet à dynamiser le tissu économique et a un effet bénéfique sur l'emploi. Pour certaines personnes, c'est également l'opportunité de créer leur propre emploi.

L'association Initiative Boulogne-sur-Mer (IBM) exerce dans le Boulonnais la mission d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro. Cette plate-forme d'initiative locale, en renforçant les fonds propres des porteurs de projets, offre ainsi un appui financier aux projets de création, de reprise ou de développement d'entreprises, et permet de jouer un effet levier auprès d'autres financeurs, notamment les banques.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) contribue financièrement depuis 2001 au fonctionnement de l'association IBM. Celle-ci a octroyé, en 2020, 59 prêts d'honneur à 46 entreprises du territoire de la CAB pour un montant total de 364 500 €, dont 49 000 € au titre du prêt d'honneur BPI. L'association aura ainsi participé à la création ou maintien de 124 emplois en 2020. Par ailleurs, dans le cadre des dispositifs liés à la crise de la Covid-19, l'association a soutenu 5 entrepreneurs dans le cadre du fonds de relance régional. L'opération « fonds d'urgence économique » a permis en outre d'octroyer 234 500 € de prêts pour 134 entrepreneurs.


Comme en 2020, IBM sollicite auprès de la CAB une subvention de 55 600 €, se basant sur un montant d'aide de 48 centimes par habitant (moyenne régionale) et justifiant cette démarche par un surplus d'activité à venir par la création de nouveaux prêts d'honneur.

Il est proposé de reconduire le versement d'une subvention de 27 000 € (identique en 2020), les crédits sont inscrits à la ligne budgétaire 90-6574. Le partenariat entre la CAB et IBM sera traduit dans une convention d'objectifs qui précisera les modalités de versement de la subvention.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la Commission Développement Économique et Portuaire, Innovation et Compétitivité du Territoire du 22 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20210408-05C_08_04_2021-DE

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association Initiative Boulogne-sur-Mer au titre de l'année 2021 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs, ainsi que tout document inhérent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PORTUAIRE
N° 06C_08_04_2021
SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION BGE LITTORAL OPALE

Les élus communautaires ont défini les priorités de la stratégie de développement économique du Boulonnais parmi lesquelles figure l'entrepreneuriat. Parallèlement à cela, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) mène une politique volontariste de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La création d'activités passe par un accompagnement des entreprises, quelle que soit leur taille, leur projet et leur phase de vie. En soutenant les opérateurs de la création/reprises d'entreprises, la CAB vise à encourager la création d'entreprises pérennes en faveur de l'emploi.

En réponse à ce besoin sur le territoire, la boutique de gestion BGE Littoral Opale propose la mise en place d'actions visant à :

- accompagner les porteurs de projet en vue d'acquérir et de mobiliser les ressources techniques et la méthodologie nécessaires pour monter un projet économiquement viable ;
- faciliter l'obtention de contreparties financières nécessaires à l'équilibre économique des entreprises accompagnées ;
- sensibiliser différents publics aux valeurs et pratiques de l'ESS en vue de la création d'activités.

En 2020, la CAB a accompagné BGE à hauteur de 47 000 € dans le cadre de ses missions de développement économique (27 000 €) et afin que l'association accompagne des porteurs de projets ESS (à hauteur de 20 000 €). La BGE a sollicité une aide plus conséquente pour 2021 en raison de son implication dans la gestion de l'accompagnement des entreprises en difficulté suite à l'épidémie de Covid-19. Cette demande s'élève à 70 000 € soit une augmentation de 49%.

En effet, face à la crise sanitaire, BGE Littoral Opale a développé des outils afin de poursuivre les accompagnements et a depuis développé un parcours « Objectif relance 2 ». Lors du lancement du fonds d'urgence économique, la CAB s'est appuyée sur la BGE qui a, au total, géré 42 demandes et contacté 205 entreprises pour leur faciliter l'accès à des aides financières complémentaires. Par ailleurs, BGE Littoral Opale s'est engagée sur des actions récurrentes de sensibilisation à l'entrepreneuriat, parcours ActiCréa, formation de créateurs et a créé la Boutik'Ecole.

Les crédits sont prévus sur les lignes budgétaires 90-6574-ESS et 90-6574-ECO. Le partenariat entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et BGE Littoral Opale sera traduit dans une convention d'objectifs.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission développement économique et portuaire en date du 22 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à BGE Littoral Opale d'un montant de 47 000 € au titre des missions de développement de l'entrepreneuriat et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE
N° 10C_08_04_2021
SOUTIEN FINANCIER 2021 AU MOUVEMENT VIE LIBRE

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB repris dans le Contrat Local de Santé signé en 2013.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que le Mouvement Vie Libre réalise dans l'agglomération boulonnaise notamment en direction du public jeune particulièrement exposé.

Il y a lieu de reconduire en 2021 la subvention de fonctionnement accordée en 2020, soit 40 000 € mais selon de nouvelles modalités :

- 20 000 € au fonctionnement du « Point Accueil Ecoute Jeunes » ;
- 20 000 € pour des actions de prévention ciblées en lien avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et avec les animations « Citoyenneté Jeunesse » proposées par la CAB

- participation aux stages alternatifs aux poursuites judiciaires,
- travail en lien avec le coordinateur social du commissariat,
- communication grand public (site internet, téléphone dédié),
- sensibilisation de professionnels des structures jeunesse et des adultes relais médiateurs santé,
- participation aux actions de la CAB et de ses partenaires,
- ...

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée du programme financé.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévu, est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le soutien financier 2021 au Mouvement Vie Libre à hauteur de 40 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

POLITIQUES DE PREVENTION SECURITE ET SANTE

N° 11C_08_04_2021

SOUTIEN FINANCIER 2021 À L'ASSOCIATION LITTORAL PRÉVENTIONS INITIATIVES

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) accompagne les initiatives en faveur de l'accès aux soins (enjeu 3 – lutter contre toutes les formes de précarité).

La lutte contre les dépendances est un axe historique de la politique de prévention et de promotion de la Santé de la CAB. Elle a été consacrée dans le Contrat Local de Santé signé en 2013.

Le soutien financier de la CAB est depuis l'origine motivé par le travail de sensibilisation et de prise en charge que l'association Littoral Préventions Initiatives (LPI) réalise dans l'agglomération boulonnaise. En soutenant LPI et notamment le Point Accueil Écoute Jeunes, la CAB vise à renforcer l'accompagnement d'un public particulièrement exposé.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2021 la subvention de fonctionnement accordée en 2020, soit 35 000 € mais selon de nouvelles modalités :

- 17 500 € au fonctionnement du « Point Accueil Ecoute Jeunes » ;
- 17 500 € pour des actions ciblées
 - de prévention en milieu scolaire, auprès des centres sociaux et de manière globale dans les lieux accueillant les jeunes,
 - de formation des professionnels du territoire rencontrant des difficultés d'accompagnement et d'accueil des jeunes,
 - en réponse aux sollicitations de la CAB et de ses partenaires,
 - de prévention en milieu festif lors d'événements organisés par la CAB et/ou ses partenaires,
 - ...

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Santé), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide. Elle appelle un suivi et une évaluation pour mesurer la valeur ajoutée du programme financé.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévu, la délibération est votée, le président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Politiques Solidaires, Economie Sociale et Solidaire, Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du voyage, Sport du 16 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le soutien financier 2021 à l'association LPI à hauteur de 35 000 € ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 12C_08_04_2021
ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉES COMMUNAUTAIRES À VOCATION
D'HABITAT : MODIFICATION DU MODE DE GESTION**

Par deux délibérations en date du 9 février 2017, le Conseil communautaire a créé deux Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) communautaires à vocation d'habitat, l'une à Outreau (quartier des musiciens) et l'autre à Baincthun (quartier des Paturelles). Par deux délibérations en date du 4 octobre 2017, le Conseil communautaire a choisi la concession d'aménagement comme mode de gestion de ces deux ZAC et a confié les concessions d'aménagement à la Société Publique Locale d'Aménagement du Territoire Boulonnais (SPL ATB).

À la suite de la dissolution au 31 décembre 2020 de la SPL ATB, et afin de ne pas créer de discontinuité dans l'avancement des deux projets, il convient, dans l'attente de l'attribution des nouvelles concessions d'aménagement, de reprendre la gestion des deux ZAC en régie.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan climat du mercredi 17 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- **De modifier le mode de gestion et de choisir le régime de la régie comme mode de gestion des ZAC communautaires à vocation d'habitat d'Outreau et de Baincthun.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE
URBANISME ET FONCIER
N° 13C_08_04_2021
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ LES PÂTURELLES À BAINCTHUN -
PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE
PARCELLAIRE**

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Les Pâturables à Baincthun a été approuvé par le Conseil communautaire en date du 9 février 2017.

L'opération d'aménagement Les Pâturables à Baincthun vise à créer sur un site, un périmètre aménagé d'environ 7 hectares, un programme composé de logements pour une surface de plancher d'environ 8 500 m² (soit environ 95 logements) sur la commune de BAINCTHUN, répartis comme suit :

- Environ 43 lots libres,
- Environ 20 logements groupés en accession privée,
- Environ 20 logements intermédiaires en locatif aidé,
- Environ 12 logements en accession sociale.

Le projet s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire. Sa mise en œuvre se traduit par les orientations suivantes :

- Favoriser la production de logements sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB),
- Mettre en œuvre la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat en incluant un minimum de 33% de logements locatifs sociaux dans l'opération,
- Permettre la mise en œuvre des compétences et politiques communautaires à travers un projet de quartier durable.

Il est rappelé en particulier :

- les caractéristiques de l'opération d'aménagement Les Pâturables à Baincthun comme détaillées dans la notice explicative jointe à la présente délibération,
- le montant des travaux et aménagements est prévisionnellement évalué à environ 5 millions d'euros hors taxes d'une part (y compris coûts des bureaux de contrôle, études techniques diverses, architecte, assistance à maîtrise d'ouvrage, etc), dont un peu plus de 1 380 000 millions d'euros au titre des mesures visant à supprimer, réduire et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé,
- le montant lié aux acquisitions foncières est prévisionnellement évalué à environ 1 250 000 euros d'autre part.

La réalisation de cette opération d'aménagement rend nécessaire l'acquisition des terrains d'assiette de l'opération.

A cet effet, afin de s'assurer de la maîtrise foncière du projet, des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire de la ZAC Les Pâturables à Baincthun seront constitués et comprendront, conformément aux dispositions du code de l'expropriation :

- Au titre de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

Une notice explicative, le plan de situation, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, l'appréciation sommaire des dépenses, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, les délibérations et les avis obligatoires émis sur le projet préalablement à l'ouverture de l'enquête, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, le bilan de la procédure de concertation et la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet en application du I de l'article L. 214-3, des articles L. 341-10 et L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, ou des articles L. 311-1 et L. 312-1 du code forestier.

- Au titre de l'enquête parcellaire :

Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires identifiés.

Considérant que la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Les Pâtuelles à Baincthun présente un intérêt général pour la CAB, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter du préfet la déclaration d'utilité publique du projet, ainsi que l'arrêté de cessibilité des terrains dont l'acquisition est rendue nécessaire.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan climat du mercredi 17 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire du projet dénommé «ZAC Les Pâtuelles» à Baincthun ;
- De donner pouvoir au Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, ou son représentant, afin d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique et à signer toutes pièces ou documents afférents à cette procédure ;
- D'autoriser le Président à engager, ou à faire engager, les procédures d'acquisition par voie amiable ou, en cas d'impossibilité, par voie d'expropriation, des terrains nécessaires au présent projet d'aménagement ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents afférents aux procédures tant amiables que judiciaires.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Sébastien CHOCHOIS
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

N° 14C_08_04_2021

RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT À HAUTEUR DE 100% À FLANDRE OPALE HABITAT DANS LE CADRE D'UN RÉAMÉNAGEMENT DE LIGNES DE PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le cadre de la réforme du secteur HLM, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) propose un ensemble de mesures d'accompagnement parmi lesquelles, l'allongement d'une partie de la dette des organismes HLM. L'objectif de cette mesure est de fournir rapidement des marges de manœuvre financières aux bailleurs sociaux.

La délibération en date du 18 octobre 2018 concernant l'intervention de la collectivité en matière de garantie d'emprunt pour le logement locatif social ne reprenant pas spécifiquement les différents réaménagements de dette CDC, il est nécessaire de délibérer sur cette nouvelle demande. La présente délibération s'inscrit dans le cadre du soutien à la production de logements sociaux sur le territoire communautaire.

Le bailleur Flandre Opale Habitat, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui a accepté, le réaménagement selon les nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), ci après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui

en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 28/04/2020 est de 0,50 %;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

La CAB s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il vous est proposé d'accompagner le bailleur dans le cadre de ce réaménagement en réitérant la garantie de la CAB.

Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement durable, Nausicaà, biodiversité et plan climat du 17 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver la disposition d'accompagnement de la collectivité pour le réaménagement de lignes de prêt de Flandre Opale Habitat visé dans la présente délibération ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à engager la CAB pour la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour chacune des lignes de prêt réaménagées par Flandre Opale Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations figurant en annexe de la présente délibération et de signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Raphaël JULES
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 16C_08_04_2021

SOUTIEN FINANCIER 2021 AU SITE BOULONNAIS DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) CÔTE D'OPALE

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

L'École de la Deuxième Chance (E2C) Côte d'Opale et son site boulonnais ont pour objet de favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, en privilégiant périodes de remise à niveau et périodes en entreprises (40 semaines). Les jeunes, qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, peuvent ainsi construire leur projet professionnel et le confronter à la réalité du marché de l'emploi.

Depuis l'origine, l'engagement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est constant avec une participation financière de 60 000 € versée à l'association Entreprendre Ensemble pour les charges de fonctionnement du site boulonnais (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi).

L'objectif en 2021 reste d'accueillir 90 stagiaires (parité hommes/femmes, 30 % issus des quartiers de la politique de la ville, etc) et de conforter le taux de sortie positive par des partenariats encore plus riches avec le tissu économique local et des synergies encore plus avec l'AMIE du Boulonnais.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 18 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'accorder en 2021 une subvention de 60 000 € à l'association Entreprendre Ensemble ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD

Le Conseiller Délégué de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

EMPLOI - FORMATION - INSERTION
N° 17C_08_04_2021
SOUTIEN FINANCIER 2021 À L'ASSOCIATION RÉCUP'TRI

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

L'association Récup'Tri sollicite le renouvellement du soutien de la CAB pour assurer sa mission de réinsertion auprès de cinquante personnes éloignées de l'emploi.

A cette fin, elle développe des activités de production de biens et de services (collecte du verre, ...) qui relèvent du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand (prestations de sous-traitance à des entreprises privées, ...).

L'enjeu est de redonner à des personnes exclues du marché du travail une activité professionnelle et d'enclencher ainsi des parcours vers l'emploi, en levant certains obstacles d'ordre social et professionnel.

Dans ces conditions, il y a lieu de reconduire en 2021 la subvention accordée en 2020, soit 200 000 € mais selon de nouvelles modalités :

- 150 000 € pour l'action de réinsertion sociale et professionnelle ;
- 50 000 € pour l'adaptation des postes de travail et leur encadrement.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide et préciser notamment les mesures d'accompagnement prises.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et

performance énergétique du 18 mars 2021,

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20210408-17C_08_04_2021-DE

Le CONSEIL décide :

- d'accorder en 2021 une subvention de 200 000 € à l'association Récup'Tri ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Philippe BEAUJARD
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 18C_08_04_2021

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION MISSION INSERTION EMPLOI (AMIE) DU BOULONNAIS - CONVENTION 2021

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

La CAB est à l'origine de la création de la Maison de l'emploi et de la formation du Boulonnais qui forme aujourd'hui avec la Mission Locale et le PLIE l'**Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais**.

Le plan d'actions 2021 de la **Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais** cible les priorités du territoire et de son tissu économique :

- mutation économique et gestion territoriale des emplois et compétences (filiale numérique, plate-forme emploi et mutations économiques, ...)
- clauses solidaires dans les marchés et responsabilité sociétale des entreprises (grands travaux, compte épargne insertion, accès des TPE à la commande publique, ...)
- orientation et formation (Job In Boulogne, outils 2.0, Forum Objectif Emplois, ...).

Avec le soutien du Fonds Social Européen, les interventions du **PLIE** se concentrent quant à elles sur les Demandeurs d'Emploi Longue Durée et les personnes les plus éloignées de l'emploi avec l'animation de parcours socio-professionnels individualisés.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021, il est proposé de participer en 2021 à hauteur de 280 000 € en fonctionnement (520-6574 opération emploi) et 5 000 € en équipement (520-20421).

Pour ce qui est de la **Mission Locale**, depuis une délibération en date du 7 novembre 2019, la CAB se substitue aux 22 communes pour le versement de leur contribution financière dans un souci de cohérence et de simplification.

La subvention de la CAB à l'AMIE au titre du fonctionnement de la Mission Locale du Pays boulonnais est ainsi de 160 992 € (ligne budgétaire 520-6574 opération emploi). Elle correspond pour 145 747 € à la participation financière des 22 communes-membres qui est calculée sur la base d'une cotisation de 1,27 € par habitant. Elle englobe aussi les permanences renforcées dans les communes de Boulogne-sur-Mer, d'Outreau et de Saint-Martin-Boulogne.

Le partenariat entre la CAB et l'AMIE du Boulonnais doit nécessairement être formalisé par une convention.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et

performance énergétique du 18 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de renouveler en 2021 la subvention de la CAB à l'AMIE du Boulonnais à hauteur de 280 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement pour le PLIE et la Maison de l'Emploi et de 160 992 € au titre de la Mission Locale et de son offre de services.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20210408-18C_08_04_2021-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 19C_08_04_2021

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MISSION INSERTION EMPLOI (AMIE) DU BOULONNAIS

L'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais réunit depuis le 1^{er} juillet 2019 sous une même entité la Mission Locale, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais.

Restait encore à rassembler les quelque 80 collaborateurs de l'association sous un même toit pour parachever la nouvelle organisation. Ce sera chose faite courant mai 2021 au sein de la Tour Méhul dans le quartier du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer qui a fait l'objet d'une réhabilitation.

Cela permettra ainsi à l'association de rationaliser ses coûts de fonctionnement, mais aussi de déployer une offre de services plus lisible et donc plus accessible pour l'ensemble des publics et des entreprises, et ce d'autant plus que d'autres acteurs de l'emploi, BGE Littoral Opale et Cap Emploi Littoral, investiront aussi une partie des 3 000 m² (hors sous-sol) du bâtiment.

Ce regroupement des services de l'AMIE au sein de la Tour Méhul demeure une opération exceptionnelle de par son ampleur et la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est sollicitée en ce sens :

Charges		Recettes	
Déménagement	30 000 €	Communauté d'agglomération du Boulonnais	130 000 €
		Communauté de Communes Desvres/Samer	15 000 €
Equipement (agencement, mobilier, équipements informatiques, serveurs, ...)	150 000 €	Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps	15 000 €
Divers	10 000 €	Fonds propres	30 000 €
TOTAL	190 000 €	TOTAL	190 000 €

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2021 (100 000 € en investissement sur la ligne budgétaire D - 520-EMPLOI - 20421 et 30 000 € en fonctionnement sur la ligne budgétaire D - 520-EMPLOI - 6745) et dans ces conditions, le soutien de la CAB ne saurait qu'être exceptionnel.

Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et

performance énergétique du 18 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le regroupement des services de l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais dans les conditions présentées ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 30 000 € et une subvention d'équipement de 100 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210408-19C_08_04_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 20C_08_04_2021

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN 2021 À LA MAISON DE L'ÉTUDIANT

Créée il y a 25 ans, la Maison de l'Étudiant est aujourd'hui un acteur essentiel de la vie estudiantine locale. Installée depuis 2014 au sein du pavillon Clocheville, elle a vu sa fréquentation tripler avec 350 étudiants par jour dans l'espace de vie. Elle propose de nombreux services visant à accompagner et animer le quotidien des jeunes bouonnais en formation post-bac sur le territoire : soutien aux porteurs de projets étudiants, soirées étudiantes, épicerie solidaire (plus de 600 étudiants aidés), Repair Café, etc.

Pour assurer ses missions, la MDE fonctionne aujourd'hui avec deux salariés, des services civiques et des emplois étudiants. En complément de la subvention annuelle de la CAB, partenaire financier principal, la MDE a obtenu des communautés de communes de Desvres-Samer et de la Terre des 2 Caps une légère contribution et l'ULCO apporte un soutien conséquent permettant notamment à la MDE de réaliser des investissements. Afin de pérenniser l'ensemble de ses actions et ce malgré la crise sanitaire qui a touché le milieu universitaire et donc la MDE, l'association sollicite la CAB en 2021 à hauteur de 35 000 €, soit 5 000 € de plus que l'aide de 30 000 € accordée chaque année.

En effet, devant l'afflux d'étudiants supplémentaires sollicitant un accompagnement particulier et devant l'impossibilité de mener des actions générant des recettes, la MDE compte davantage sur ses partenaires et propose des actions ciblées d'aide aux étudiants. Par délibération n° 19 du Conseil du 10 décembre 2009, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a décidé de soutenir des structures ciblées sur l'enseignement et la vie estudiantine, dont la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer. Il est proposé d'accorder à la MDE une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 euros et, à titre exceptionnel, un complément de 5 000 euros pour 2021. Les crédits sont prévus sur la ligne 6574-23 du budget principal de la CAB.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Insertion, Enseignement supérieur et Recherche, Numérique, Innovation, Développement des Energies nouvelles, Performance énergétique du 18 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider l'octroi d'une subvention de fonctionnement, sous réserve du vote du budget 2021, à la Maison de l'Étudiant de Boulogne-sur-Mer à hauteur de 35 000 € pour l'année 2021 ;

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210408-20C_08_04_2021-DE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2021 entre la CAB et la Maison de l'Etudiant de Boulogne sur Mer et toute pièce afférente à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier CARTON

**Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

TRANSPORTS URBAINS

N° 21C_08_04_2021

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS - CONVENTION POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE - ATTRIBUTION À CTB

Conformément aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ainsi qu'au code de la commande publique, par une délibération en date du 07 novembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du service de transports urbains de l'agglomération boulonnaise, pour une durée de 6 ans et 8 mois, du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2027.

A la délibération était joint le rapport obligatoire sur les modes de gestion. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) du 15 octobre 2019, conformément à l'article L1411-4 du CGCT. Le comité technique a été consulté le 17 octobre 2019 et a émis un avis favorable.

Dans le cadre de la consultation, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a fait paraître un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) le 14 février 2020.

Au vu de cet AAPC, les candidats qui le souhaitent ont pu télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plate-forme de dématérialisation de la CAB. L'AAPC et le règlement de consultation indiquaient une date limite de remise des plis électroniques le 18 juin 2020 à 12h.

En raison de la crise sanitaire, et suite à la demande d'un candidat, la CAB a repoussé le délai de réponse au 26 juin 2020 à 12h.

Seule la Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB) filiale du groupe RATP DEV, délégataire sortant, a déposé une offre.

La Commission d'analyse des offres a été consultée les 07 août et 18 septembre 2020 pour respectivement l'analyse de la candidature et l'analyse de l'offre. L'exécutif de la CAB a été habilité par la commission à mener des négociations directes avec CTB.

Cette négociation a permis des avancées, tant sur le plan technique que financier.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante a été saisie sur le choix du délégataire dans un délai de 15 jours minimum avant la réunion du Conseil communautaire. A cette fin, le dossier des conseillers communautaires comprenait :

- le rapport du Président sur les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale de la convention,
- le projet de convention et les annexes.

Après avis de la Commission transports urbains, politiques de déplacement, nouvelles mobilités liaison douces du 11 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

- de confier la délégation du service public pour la gestion du service de transports urbains de l'agglomération boulonnaise, pour une durée de 6 ans et 6 mois, du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2027 à CTB ;

- d'approuver les termes de la convention de DSP et de ses annexes dont les conseillers ont pris connaissance dans le délai imparti avant la réunion de Conseil communautaire, pour une entrée en vigueur le 1^{er} mai 2021 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les actes afférents et à procéder aux mesures de publicité requises.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Christian FOURCROY

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

FINANCES
N° 24C_08_04_2021
BUDGET PRIMITIF 2021

Après avis de la commission Ressources humaines, Finances et Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider les budgets primitifs 2021.

ADOPTÉE A LA MAJORITE		
Pour	Contre	Abstention
55	2	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

BUDGET PRIMITIF 2021

Introduction

L'article L2312-3 du Code Général des Collectivités Locales, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, prévoit que « *le budget des communes (ou EPCI) de 10 000 habitants et plus est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle ; s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.* »

La CAB compte un budget principal et 10 budgets annexes, chaque budget est adopté individuellement.

Il est proposé un vote par chapitre budgétaire et par autorisation de programme pluriannuelle.


Dans le respect de ce cadre réglementaire, la présentation qui suit est une présentation en deux temps :

- ❖ par fonction comptable mettant en perspective le poids budgétaire des différentes politiques publiques mises en œuvre par la collectivité
- ❖ par nature comptable (ou chapitre budgétaire) permettant d'apprécier les équilibres budgétaires et financiers de la collectivité.

Cette deuxième présentation nature comptable est consolidée :

- autour du budget principal et des budgets annexes dont l'équilibre dépend de la participation financière du budget principal (budget économique, valorisation des déchets, transports), nommés budgets fongibles.
- les autres budgets annexes SPIC (services publics industriels et commerciaux) à équilibre autonome sauf dérogation (Centre National de la Mer, parking Nausicaà, piscine patinoire, crématorium, plaisance, eau et assainissement) sont présentés individuellement.


FONCTIONNEMENT – INVESTISSEMENT

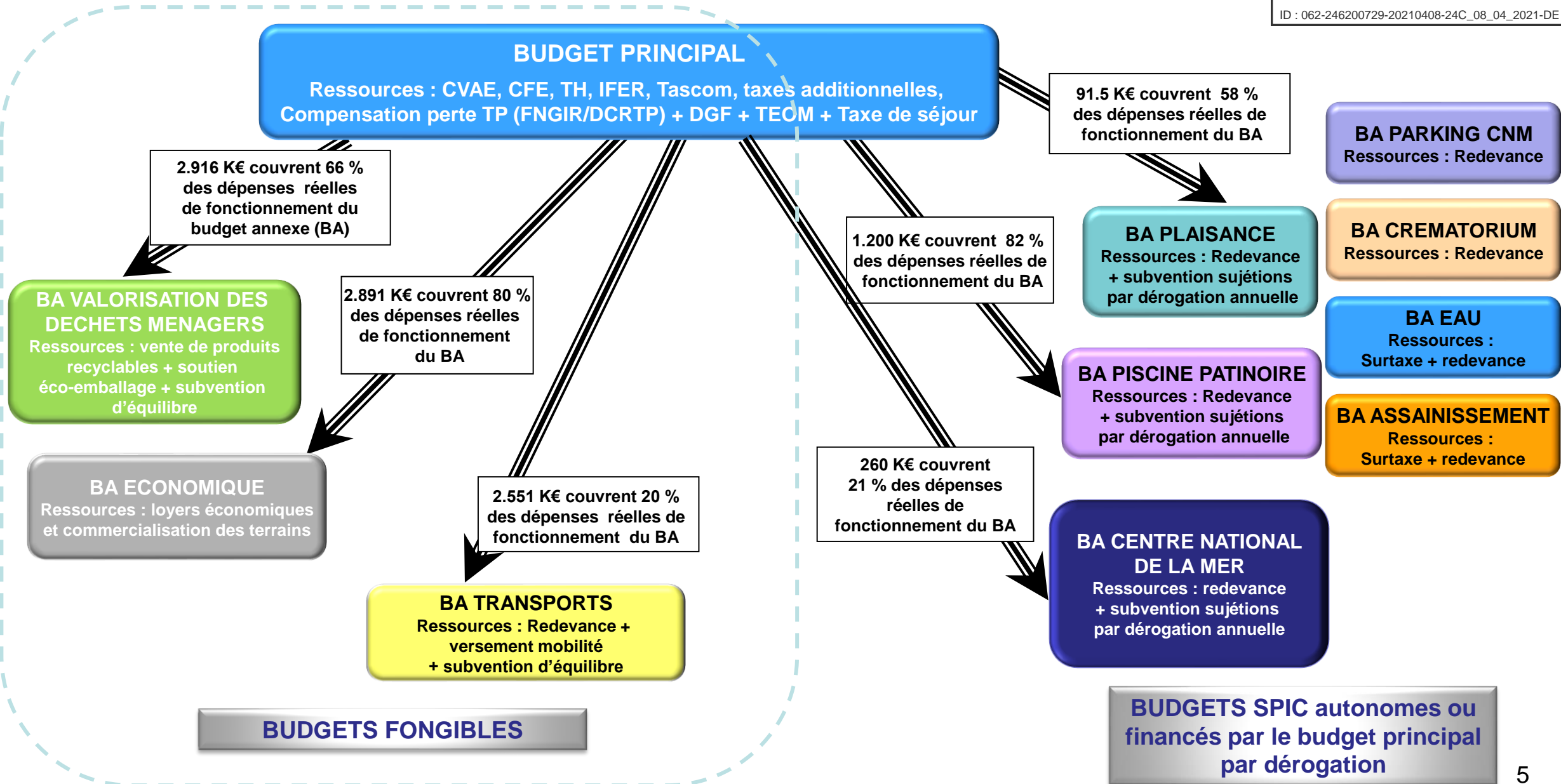
Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement par document budgétaire (montants bruts intégrant les mouvements internes et opérations d'ordre)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	76 220 342,79 €	37 758 277,37 €
Budget annexe économique	5 918 384,14 €	8 716 867,16 €
Budget annexe valorisation des déchets ménagers	4 796 330,00 €	1 986 229,97 €
Budget annexe transports	14 719 303,07 €	4 574 288,02 €
Budget annexe Centre National de la Mer	3 988 791,69 €	3 262 370,51 €
Budget annexe Piscine – Patinoire	2 016 890,00 €	647 891,82 €
Budget annexe Crématorium	273 013,00 €	148 010,00 €
Budget annexe Plaisance	332 082,00 €	607 706,00 €
Budget annexe parking du Centre National de la Mer	945 871,00 €	9 340 571,00 €
Budget eau	1 160 256,00 €	859 087,27 €
Budget assainissement	6 080 389,53 €	7 033 787,29 €

VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS DE LA CAB

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le 
 ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

PRESENTATION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

Présentation du budget par fonctions comptables - poids des politiques publiques dans le budget

(hors fonction 01 – remboursement de dette, dotations de solidarité et de compensation)

	BP 2020	BP 2021	en % des dépenses globales	RECETTES 2021	
TRAITEMENT, VALORISATION ET COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	15 658 070 €	17 421 880 €	26,54%		
<u>Collecte</u>	7 073 580 €	7 511 880 €		Recette de TEOM	9 205 986 €
<u>Traitement et Valorisation des déchets</u>	8 584 490 €	9 910 000 €		Ventes de produits	552 000 €
				Subventions	1 205 500 €
TRANSPORTS URBAINS	12 665 941 €	12 848 181 €	19,57%		12 036 393 €
				Versement mobilité	9 500 000 €
				Redevance	1 302 348 €
				Subvention Région : transports scolaires	1 234 045 €
MOBILITE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 912 108 €	371 906 €	0,57%		- €
PROMOTION TOURISME & CENTRE NATIONAL DE LA MER & PLAISANCE	3 129 790 €	2 712 332 €	4,13%		2 178 000 €
Centre National de la Mer	1 242 500 €	616 892 €		Redevance affermage CNM	1 502 000 €
				Loyer IFREMER	27 700 €
Parking Nausicaa	252 000 €	472 000 €		Redevance affermage parking CNM	43 300 €
Promotion touristique	1 635 290 €	1 623 440 €		Taxe de séjour	500 000 €
Plaisance	200 000 €	139 500 €		Redevance plaisance	105 000 €
CULTURE	4 505 320 €	4 481 702 €	6,83%		608 000 €
Conservatoire	2 962 530 €	2 947 432 €		Tarification CRDB	145 000 €
				Subventions culture + CRDB	367 000 €
Actions culturelles	1 542 790 €	1 534 270 €		Recettes Festivals	96 000 €
CONTINGENT INCENDIE	3 265 000 €	3 275 000 €	4,99%		
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	2 997 235 €	4 595 835 €	7,00%		
				Loyers des immeubles	2 411 308 €
SPORT	2 770 698 €	2 778 978 €	4,23%		
Piscine-Patinoire HELICEA	1 480 998 €	1 466 998 €		Redevance d'affermage Héricéa	382 000 €
Interventions Sport	1 289 700 €	1 311 980 €			

	BP 2020	BP 2021	en % des dépenses globales		RECETTES 2021	
DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1 857 700 €	1 889 442 €	2,88%			
					Subventions	15 000 €
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 752 705 €	2 675 773 €	4,08%			
					Subventions SDUS	807 526 €
					Refacturation ADS	200 000 €
PATRIMOINE NATUREL	845 104 €	730 404 €	1,11%			
AIRES D'ACCUEIL	284 300 €	268 450 €	0,41%			55 000 €
					Subventions	40 000 €
					Refacturations aires	15 000 €
LOGEMENT	1 015 766 €	972 980 €	1,48%			
					Subventions	477 698 €
FOURRIERE ANIMALE	236 100 €	253 230 €	0,39%			
					Recettes	20 000 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	86 000 €	91 000 €	0,14%			
ESPACES VERTS	187 400 €	202 325 €	0,31%			
VOIRIES - AMENAGEMENT URBAIN	233 900 €	245 101 €	0,37%			
CREMATORIUM	53 400 €	72 903 €	0,11%			
					Redevance d'affermage	170 000 €
ADMINISTRATION GENERALE	5 373 162 €	5 553 419 €	8,46%			
ASSEMBLEE LOCALE	992 900 €	958 090 €	1,46%			
COMMUNICATION	1 034 890 €	1 052 640 €	1,60%			
EAU	495 500 €	688 268 €	1,05%			
ASSAINISSEMENT	1 325 498 €	1 176 632 €	1,79%			
EAUX PLUVIALES	350 700 €	338 900 €	0,52%			

Envoyé en préfecture le 12/04/2021


Reçu en préfecture le 12/04/2021

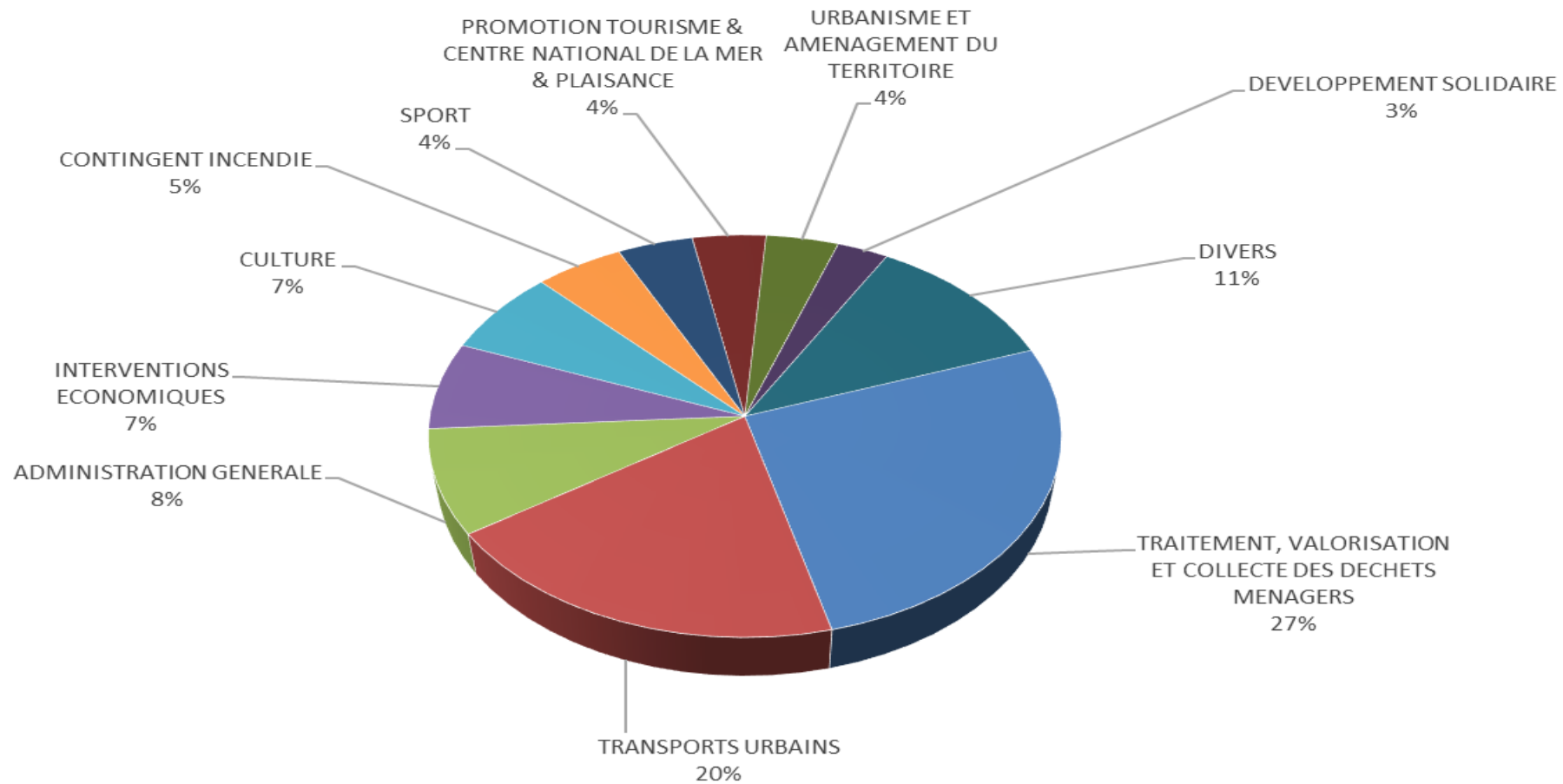
Affiché le

SLO

ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

POIDS DES POLITIQUES PUBLIQUES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT


Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE



Présentation du budget par nature comptable - équilibres financiers par budget

(budgets fongibles / budgets SPIC)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	Budget Principal	Budget Economique	Budget Valorisation	Budget Transport	Fongibles hors SPIC
011 - Charges à caractère général	13 654 175,00 €	2 015 054,60 €	2 278 000,03 €	348 581,05 €	18 335 810,68 €
012 - Charges de personnel (yc personnel mutualisé)	14 461 300,00 €	838 000,00 €	2 136 000,00 €	97 500,00 €	17 532 800,00 €
014 – Atténuation de produits	17 817 967,00 €			30 000,00 €	17 847 967,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 052 587,92 €	45 500,00 €	100,00 €	12 464 100,00 €	24 562 287,92 €
66 - Charges financières	684 000,00 €	695 000,00 €	26 000,00 €	94 000,00 €	1 499 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 700 500,00 €	20 880,00 €			2 721 380,00 €
68 - Dotation aux provisions	- €				- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	61 370 529,92 €	3 614 434,60 €	4 440 100,03 €	13 034 181,05 €	82 459 245,60 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	Budget Principal	Budget Economique	Budget Valorisation	Budget Transport	Fongibles hors SPIC
013 - Atténuation de charges	51 100,00 €		32 000,00 €	30 800,00 €	113 900,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes	724 221,00 €	5 170,00 €	552 000,00 €		1 281 391,00 €
73 - Impôts et taxes	55 355 406,54 €			9 500 000,00 €	64 855 406,54 €
74 -Dotations, subventions et participations	17 639 368,25 €		1 205 500,00 €	1 271 845,00 €	20 116 713,25 €
75 -Autres produits de gestion courante	773 710,00 €	2 758 418,00 €	100,00 €	1 324 448,00 €	4 856 676,00 €
76 -Produits financiers		6 219,14 €			6 219,14 €
77 -Produits exceptionnels (sauf 775)	14 000,00 €				14 000,00 €
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	673 444,00 €				673 444,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	75 231 249,79 €	2 769 807,14 €	1 789 600,00 €	12 127 093,00 €	91 917 749,93 €
EPARGNE BRUTE (hors flux internes) <i>Est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette</i>	13 860 719,87 €	- 844 627,46 €	- 2 650 500,03 €	- 907 088,05 €	9 458 504,33 €
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	1 250 500,00 €	1 450 000,00 €	265 000,00 €	300 000,00 €	3 265 500,00 €
EPARGNE NETTE <i>Mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette</i>	12 610 219,87 €	- 2 294 627,46 €	- 2 915 500,03 €	- 1 207 088,05 €	6 193 004,33 €
Subventions du budget principal aux SPIC				2 551 000,00	
Subventions du budget principal aux SPA		2 890 880,00	2 916 000,00		

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement	Fongibles + SPIC	Répartition
011 - Charges à caractère général	356 892,18 €	146 998,18 €	72 903,00 €	472 000,00 €	64 876,00 €	393 213,73 €	366 916,24 €	20 169 410,01 €	23,10%
012 - Charges de personnel (yc personnel mutualisé)						202 455,00 €			
014 – Atténuation de produits								17 847 967,00 €	20,44%
65 - Autres charges de gestion courante						30 500,00 €	53 500,00 €	24 646 287,92 €	28,23%
66 - Charges financières	645 000,00 €	2 000,00 €	72 100,00 €	- €	1 000,00 €	17 000,00 €	1 010 000,00 €	3 246 100,00 €	3,72%
67 - Charges exceptionnelles		120 000,00 €		- €	- €	62 100,00 €	15 000,00 €	2 918 480,00 €	3,34%
68 - Dotation aux provisions			- €					- €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 001 892,18 €	268 998,18 €	145 003,00 €	472 000,00 €	65 876,00 €	705 268,73 €	2 186 632,24 €	87 304 915,93 €	100,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2021	Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement	Fongibles + SPIC	Répartition
013 - Atténuation de charges								113 900,00 €	0,11%
70 - Produits des services, du domaine et ventes						960 000,00 €	5 179 950,00 €	7 421 341,00 €	7,30%
73 - Impôts et taxes								64 855 406,54 €	63,79%
74 -Dotations, subventions et participations		- €			- €	98 760,00 €	296 000,00 €	20 511 473,25 €	20,17%
75 -Autres produits de gestion courante	1 541 288,00 €	382 000,00 €	170 000,00 €	374 300,00 €	105 000,00 €	91 200,00 €	52 680,00 €	7 573 144,00 €	7,45%
76 -Produits financiers								6 219,14 €	0,01%
77 -Produits exceptionnels (sauf 775)	308 000,00 €	115 000,00 €			45 000,00 €		12 100,00 €	494 100,00 €	0,49%
78 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants			20 600,00 €					694 044,00 €	0,68%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS SUBVENTIONS INTERNES	1 849 288,00 €	497 000,00 €	190 600,00 €	374 300,00 €	150 000,00 €	1 149 960,00 €	5 540 730,00 €	101 669 627,93 €	100,00%
EPARGNE BRUTE (hors flux internes) <i>Est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement et notamment au remboursement de la dette</i>	847 395,82 €	228 001,82 €	45 597,00 €	- 97 700,00 €	84 124,00 €	444 691,27 €	3 354 097,76 €	14 364 712,00 €	
ANNUITE DE DETTE EN CAPITAL	1 260 000,00 €	8 000,00 €	43 000,00 €	92 000,00 €	3 000,00 €	30 000,00 €	2 780 000,00 €	7 481 500,00 €	
EPARGNE NETTE <i>Mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette</i>	- 412 604,18 €	220 001,82 €	2 597,00 €	- 189 700,00 €	81 124,00 €	414 691,27 €	574 097,76 €	6 883 212,00 €	
Subventions du budget principal aux SPIC	260 000,00	1 200 000,00			91 500,00				
Subventions du budget principal aux SPA								-	

Pour les budgets fongibles, les principaux points à retenir sont les suivants :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées pour 2021 à près de 82,5 M€, en hausse de 2,5 M€ (+3,1 %).

Après négociation, le renouvellement de la DSP transport n'engendre pas de surcoût net à euros constants, l'impact de l'indexation de la compensation versée à l'exploitant est estimé à + 236 k€.

En revanche, certains postes évoluent défavorablement en dépit des efforts de maîtrise des coûts engagés par l'exécutif :

- prolongation des dépenses de protection des agents et des usagers contre le virus Covid-19 :

- ✓ achat de masques (30 k€ pour une année), renfort du ménage (+120 k€ pour l'entretien des locaux) et surcharges logistiques liées à l'organisation de certaines manifestations culturelles en 2021 (+ 80k€),
- ✓ la continuité du plan de reprise post-Covid est assurée avec l'inscription de 500 k€ pour les aides CFE aux entreprises et une subvention exceptionnelle complémentaire pour soutenir la promotion touristique du territoire réalisée par l'office de tourisme (+ 200 k€)

- le coût de traitement des déchets augmente sensiblement après le nouvel appel d'offres réalisé en 2020 : + 1.200 k€ en raison d'une hausse programmée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (+ 420k€) mais aussi de l'évolution des tarifs de traitement pratiqués par le prestataire.

- l'évolution des charges de personnel est contenue avec un glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à environ 1 %, 248 K€ sont en revanche nécessaires pour faire face aux politiques publiques nouvelles :

- ✓ intégration de deux cadres à la suite de la reprise des activités de la SPL (société publique locale) qui sera dissoute en 2021.
- ✓ recrutement d'un cadre pour accompagner le Conseil de développement et répondre au besoin d'assistance juridique des communes.
- ✓ deux agents supplémentaires seront nécessaires en avril 2021 pour faire fonctionner la nouvelle déchetterie de Martin Boulogne.

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 91,9 M€, soit une augmentation de 1 M€ (1,11 %) par rapport aux prévisions de recettes réelles du budget primitif 2020.

En réalité, ces recettes 2021 doivent être corrigées d'une recette exceptionnelle de reprise sur provision pour un risque lié au FCTVA à hauteur de 673 k€. On constate alors que les recettes réelles des budgets fongibles sont en très légère progression par rapport à leur niveau de 2020.

En effet, les prévisions de recettes fiscales sont en baisse par rapport à 2020 : - 369 k€ pour TASCOM / CVAE / IFER et - 70 k€ pour la taxe de séjour.

Par ailleurs, parallèlement à l'augmentation des coûts liés à la gestion des déchets, les marchés de valorisation des matières vendues sont plus aléatoires et engendrent une perte de recettes de 200 k€.

Seul le levier de la TEOM permet de maintenir le niveau de recettes nécessaire à l'équilibre budgétaire : + 1 M€.

Pour les budgets SPIC,

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées respectivement aux montants repris ci-dessous :

Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement
1 001 892,18 €	268 998,18 €	145 003,00 €	472 000,00 €	65 876,00 €	705 268,73 €	2 186 632,24 €

Seul le budget Nausicaà – centre de la mer, connaît une baisse sensible de dépenses par rapport à 2020 (- 615 k€) correspondant à la fois à l'exonération de taxe foncière pour la partie exposition de Nausicaà (- 370 k€) et à la non réinscription de l'assurance dommage-ouvrage pour la tranche conditionnelle, dans l'attente de la reprogrammation de ces travaux (- 245 k€).

Pour le budget eau, 125 k€ supplémentaires sont nécessaires pour des crédits d'études correspondant aux DUP (Déclaration d'Utilité Publique), aux diagnostics de vulnérabilité et au recensement des stockages et puits sur Tingry.

Les autres budgets SPIC ne connaissent pas d'évolution remarquable.

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2021 sont détaillées ci-dessous :

Budget Centre de la Mer	Budget Piscine Patinoire	Budget Crématorium	Budget Parking	Budget Plaisance	Budget Eau	Budget Assainissement
1 849 288,00 €	497 000,00 €	190 600,00 €	374 300,00 €	150 000,00 €	1 149 960,00 €	5 540 730,00 €

Une bonne part des recettes des budgets SPIC est maintenue : surtaxes eau et assainissement, redevances fixes.

En revanche, la redevance variable attendue pour Nausicaà n'est pas inscrite en 2021 (- 1,2 M€) en raison des prévisions révisées de chiffre d'affaires à cause de la crise sanitaire. Des provisions pourront être mobilisées dans l'attente de la remontée de fréquentation permettant d'atteindre le chiffre d'affaires de rentabilité.

Le niveau d'épargne de ces SPIC est maintenu dès lors que les recettes sont stables.

Focus sur les conditions d'équilibre budgétaire en fonctionnement :

L'épargne nette consolidée pour le budget principal et les budgets fongibles s'élève à environ 6,19 M€.

Les budgets annexes en service industriel et commercial dégagent une épargne nette adaptée aux investissements qu'ils ont à porter :

Pour le budget plaisance : 81 k€.

Pour le budget Héricéa : 220 k€.

Pour le budget Nausicaà : aucune épargne.

Pour le budget parking Nausicaà : aucune épargne.

Pour le budget crématorium : 3 k€ environ.

Pour l'eau : 415 k€.

Pour l'assainissement : 574 k€.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET 2021



Tableaux fournis à titre indicatif ne valant pas vote de subventions nominatives

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Administration Générale	COS (<i>Comité des Oeuvres Sociales</i>) – Aide au fonctionnement	110 000,00 €
Aide aux associations	Amicab – Aide au fonctionnement	20 500,00 €
Communication	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	38 300,00 €
Enseignement Supérieur	UnivInnov	4 000,00 €
	Colloques universitaires + Salon de l'Étudiant	19 000,00 €
	Maison de l'Étudiant	36 000,00 €
	Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures	12 000,00 €
	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics (<i>Paces + Innovation Post bac</i>)	20 000,00 €
Culture	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés	222 000,00 €
Sport	FISA – Fonds d'interventions sport de haut niveau	500 000,00 €
	Sport d'Eau – Fonctionnement nautique	309 580,00 €
	Activités nautiques et véliques	250 000,00 €
	Événements sports haut niveau	22 000,00 €
Politiques Solidaires	Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés (<i>Cohésion Sociale + Emploi + Prévention + Santé</i>)	1 213 092,00 €
	Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP (<i>Cohésion Sociale + Prévention</i>)	13 000,00 €
	Subvention de fonctionnement au Département (<i>Cohésion Sociale</i>)	18 500,00 €
	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Aide AMIE (<i>Opération Emploi</i>)	30 000,00 €

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Habitat	Autres Groupements	2 400,00 €
Services Communs	Boulogne Développement – Aide au Fonctionnement	970 000,00 €
	Autres Organismes publics - ADEME (<i>Conseiller en Énergie partagé</i>)	15 000,00 €
	PNR Caps et Marais d'Opale	13 454,40 €
	Contributions aux organismes de groupement (<i>Étude Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale sur la GEMAPI</i>)	90 000,00 €
	Subventions Pays : Autres Groupements (<i>Ingénierie Leader et Coopération</i>)	16 574,29 €
	Subvention Pays : Subvention de fonctionnement aux associations et autres (<i>Cap Numéric</i>)	10 000,00 €
	Subventions Pays : Autres Groupements (<i>Bdco + Ulco + Nausicaa Numérique+ Réussir Ensemble</i>)	807 526,23 €
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres - Aide à l'association Ciprés	15 000,00 €
Intervention Économiques	ESS (<i>Économie Sociale et Solidaire</i>) – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	69 000,00 €
	ESS (<i>Économie Sociale et Solidaire</i>) – Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	10 000,00 €
	Aquimer – Aide au fonctionnement	88 750,00 €
	Initiative Boulogne-sur-mer – Aide au fonctionnement	27 000,00 €
	BGE Littoral – Aide au fonctionnement	27 000,00 €
	Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé - Plan de reprise	500 000,00 €

FONCTION	ALLOCATAIRE	MONTANT
Tourisme	Subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal	1 542 000,00 €
	Subvention exceptionnelle pour l'Office de Tourisme Intercommunal - Aide covid	200 000,00 €
Budget Économique	Subvention pour collaboration de recherche avec l'ULCO au sujet de l'usage de la phytoremédiation pour le traitement des sédiments du petit port	20 000,00 €
Budget Transport	Subventions d'exploitation de personnes de droit privé - Association Droit au Vélo	10 000,00 €
	CTB – Subvention de fonctionnement + Indexation + Ligne pénétrantes + Factures récurrentes	12 307 000,00 €
	REGION - Lignes compensées	90 000,00 €
Budget Centre National de la Mer	Nausicaa – Subvention de fonctionnement	260 000,00 €
Budget Piscine-Patinoire	SNC Hélicéa – Subvention de fonctionnement	1 200 000,00 €
Budget Plaisance	Subvention exceptionnelle de fonctionnement	91 500,00 €
ADHÉSIONS 2021		
PMCO (<i>Pôle Métropolitain Côte d'Opale</i>)		72 330,00 €
SDIS (<i>Service Départementale d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais</i>)		3 275 000,00 €
SYMSAGEB (<i>SYndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux du Boulonnais</i>)		540 000,00 €
SCOT (<i>Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais</i>)		75 625,00 €




LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2021

Programme d'investissement 2021

Près de 45 millions d'euros hors taxes sont programmés en dépenses d'investissements pour 2021 avec les principaux projets suivants :

- Les projets visant à renforcer l'attractivité du territoire mobilisent une enveloppe de **6.030.000 €** soit 13 % des investissements 2021 :
 - enveloppe de 1.330.000 € affectée à la construction d'une salle de spectacle-palais des congrès.
 - crédit de 500.000 € affecté aux travaux pour la « plaisance ».
 - 200.000 € pour les travaux du Centre National de la Mer.
 - 4.000.000 € pour la recapitalisation de Nausicaa.

■ **8.335.000 € (18 %) pour les transports en commun et la mobilité :**

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

Pour le transport :

- 2.400.000 € pour l'acquisition de 4 bus standards + 1 bus « TPMR » + 2 bus à gabarit réduit + 2 véhicules pour navette centre ville.
- la mise aux normes PMR des arrêts de bus pour 200.000 €.
- 20.000 € pour la fourniture et pose d'abribus non publicitaires.

Et pour la mobilité :

- 4.215.000 € pour la réalisation du parking relais à Capécure dont 320.000 € pour le foncier.
- 70.000 € pour les travaux du parking relais à Pitendal.
- 1.150.000 € pour le schéma directeur cyclable.
- 270.000 € pour les aires de covoiturage.
- 10.000 € pour l'implantation d'une nouvelle borne de recharge électrique.

- **Les investissements économiques sur zones et bâtiments représentent 13 % des investissements 2021 soit 6.120.500 € :**
 - 1.087.500 € pour les travaux d'aménagement de zones.
 - 582.000 € environ pour l'entretien du patrimoine.
 - 1.675.000 € pour le fonds de développement portuaire.
 - 700.000 € pour les travaux relatifs au démonstrateur de thalassothermie.
 - 180.000 € pour la réalisation d'une cale de radoub.
 - 300.000 € pour le fonds d'aides aux entreprises.
 - 390.000 € pour les travaux de gros entretien à Créamanche.
 - 500.000 € pour la construction d'un nouveau bâtiment halieutique.
 - 400.000 € pour la reprise des voiries d'entrée parcelle C&D (Part propriétaire + copro).
 - 206.000 € pour diverses études.
 - 100.000 € pour des opportunités foncières.

- **suite au transfert de compétence concernant les réseaux d'assainissement, un crédit de 1.037.525 € (2 %) est inscrit pour les dépenses liées aux eaux pluviales.**

■ **une enveloppe de 5.535.000 € (12 %) est affectée au logement :**

- 1.800.000 € pour l'aide au logement privé (fonds communautaire + crédit délégué d'aide à la pierre de 300.000 €).
- 600.000 € pour les bailleurs sociaux (aide communautaire + crédit délégué d'aide à la pierre de 300.000 €).
- 125.000 € pour un fonds communautaire en faveur des propriétaires dans le cadre de l'OPAH RU.
- 64.000 € pour un fonds communautaire en faveur des bailleurs publics pour les PLAI vacants dégradés.
- pour l'aménagement des ZAC Outreau et Baincthun, on note l'inscription d'un crédit de 1.946.000 €.
- 1.000.000 € pour une subvention d'équipement versée à Habitat du Littoral dans le cadre du protocole CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social).

■ **une enveloppe de 827.192 € (2 %) est affectée au sport :**

- une provision FISA de 547.692 € en vue des demandes présentées pour le financement du solde de la rénovation du terrain USBCO à la Libération, de la base de glisse d'Hardelot et du Tennis Club Boulonnais.
- 142.000 € pour des travaux sur les toitures terrasses des bâtiments « Malfoy et Constant »
- une subvention de 100.000 € dans le cadre de l'aide à l'équipement des associations de sport d'eau.
- 12.500 € pour le réaménagement du patio du centre de formation mutualisé.
- 25.000 € pour une étude sur le désenvasement du bassin de la Liane.

■ **4.815.000 € (10 %) pour la valorisation et le traitement des déchets :**

- Un crédit de travaux de 1.300.000 € pour la construction d'une nouvelle déchetterie à Saint Martin.
- 1.600.000 € pour la construction du nouveau dépôt BOM de collecte.
- 509.000 € pour le renouvellement des camions de collecte.
- 500.000 € pour l'acquisition du bâtiment D des rives de Liane.
- 334.000 € pour la construction d'un centre de transfert.
- 312.000 € pour l'acquisition de bacs et de colonnes enterrées.
- 155.000 € pour l'acquisition d'un camion amplirol d'occasion et un pousseur.
- 80.000 € pour l'acquisition de GPS pour camions.
- 25.000 € pour le renouvellement de 4 bennes.

■ **4.378.000 € (10 %) pour des travaux d'eau et d'assainissement :**

- En eau, un crédit de travaux de 818.000 € est inscrit dont 400.000 € pour le renouvellement des canalisations en plomb ainsi que des travaux d'extension et de rechloration du réseau pour 277.000 €.

- En assainissement un crédit de 3.510.000 € est reparti comme suit :
 - 1.529.500 € pour le traitement des eaux usées.
 - 595.000 € pour les stations d'épuration.
 - 1.056.000 € pour des travaux sur les réseaux unitaires.
 - 165.000 € pour divers diagnostics et études.
 - 87.000 € pour des travaux sur postes de refoulement et bassins.

■ **et d'autres opérations, d'importance moindre en volume budgétaire, complètent les investissements 2021 :**

- les acquisitions mobilières pour 452.250 € (matériel informatique, mobilier, instruments de musique).
- l'entretien des bâtiments administratifs pour 633.000 €.
- 500.000 € dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire Equipement à destination des communes membres.
- 531.000 € dans le cadre des aménagements balnéaires.
- 480.000 € sur une estimation totale de 975.000 € pour des travaux pour le CRD de Boulogne.
- un premier crédit de 167.000 € sur un total de 1.967.000 € pour la réhabilitation des perrés de Le Portel.
- un crédit de 100.000 € pour une subvention d'équipement à l'AMIE.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLOW

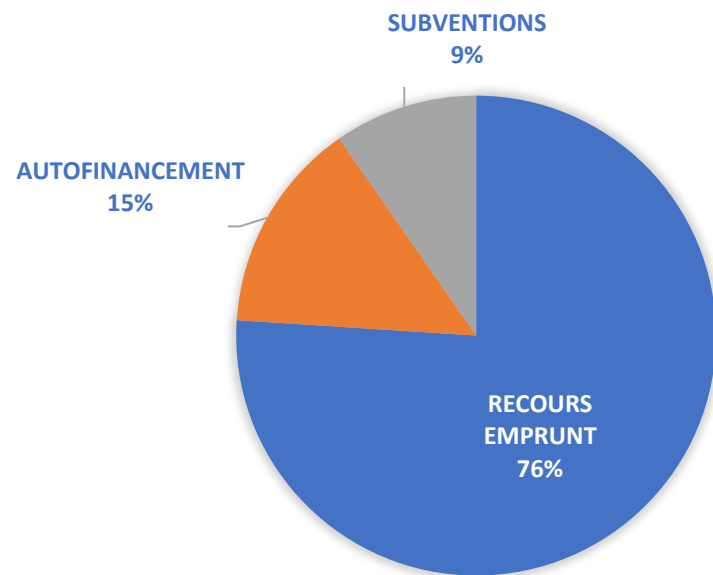
ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE



LES MOYENS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour les budgets fongibles :

Les investissements des différents budgets atteignent près 40,8 M€ HT.
Les recettes de subvention s'élèvent à près de 3,8 M€.



L'autofinancement est évalué à 6,19 M€, le recours à l'emprunt à 30,8 M€ au stade de la présentation du budget primitif.

L'endettement programmé pourra être vraisemblablement réduit en particulier pour le budget principal, en raison du report d'épargne de 2020 et du niveau effectif de réalisation des investissements. Le besoin réel de financement peut être évalué à fin 2021 à près de 10 M€ pour le périmètre des budgets fongibles.

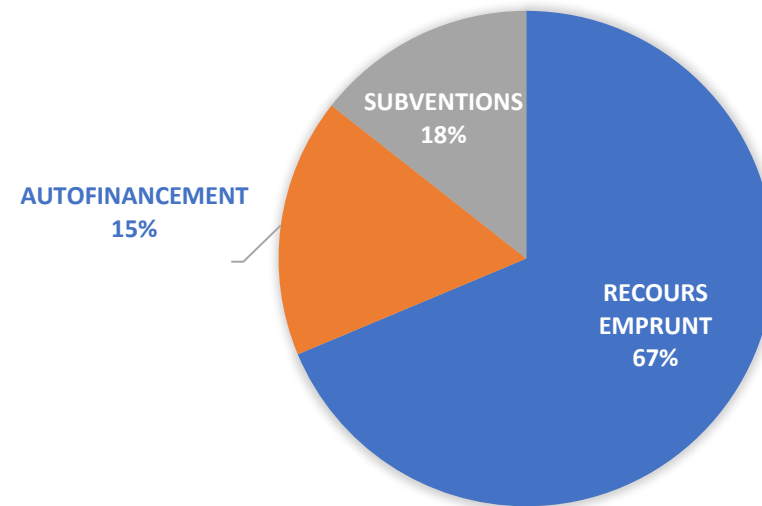
Dans cette hypothèse, le ratio de désendettement sur les budgets fongibles atteindrait 3,1 ans.

Pour les autres budgets :

Les investissements représentent près de 4,6 M€ pour lesquels le recours à l'emprunt s'élève à près de 3,1 M€. Le différentiel sur le besoin de financement correspond à l'autofinancement prévisionnel au stade de présentation du budget primitif soit 690 k€.

Les résultats 2020 pourraient permettre d'ajuster pour ces budgets également le recours à l'emprunt d'ici fin 2021.

Dans ce cadre, le ratio de désendettement tous budgets confondus (fongibles et SPIC) pourrait atteindre 5,7 ans à fin 2021.



RATIOS OBLIGATOIRES

	2021 Budget principal	Budgets principaux CA>100 000 habitants	2021 tous budgets (hors MMA)
Dépenses réelles de fonctionnement	537 € / hab	399 € / hab	738 € / hab
Mesure du niveau de service rendu			
Produit des impositions directes	359 € / hab	350 € / hab	359 € / hab
Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire			
Recettes réelles de fonctionnement	657 € / hab	487 € / hab	831 € / hab
Mesure des moyens financiers récurrents			
Dépenses d'équipement brut	248 € / hab	102 € / hab	355 € / hab
Mesure de l'effort d'équipement			
Encours de la dette au 01/01/2021	129 € / hab	435 € / hab	548 € / hab
Mesure de l'ampleur de l'endettement			
Dotations globales de fonctionnement	115 € / hab	99 € / hab	115 € / hab
Mesure de la principale dotation de l'Etat			
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	24,15%	38,90%	20,79%
Mesure relative des charges de personnel			
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	81,26%	90,60%	93,74%
Mesure de la marge de manœuvre pour dégager de l'autofinancement			
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	41,98%	21,00%	44,06%
Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget			
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	22,61%	89,40%	66,17%
Mesure volumétrique de l'endettement		* Source: DGCL - 2020	

Envoyé en préfecture le 12/04/2021
 Reçu en préfecture le 12/04/2021
 Affiché le
 ID : 062-246200729-20210408-24C_08_04_2021-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

RESSOURCES HUMAINES
N° 30C_08_04_2021
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2021 :

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie C

- Création de deux postes d'adjoint technique territorial.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 19 mars 2021

Le CONSEIL décide :

- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

RESSOURCES HUMAINES

N° 31C_08_04_2021

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER (COS) POUR L'EXERCICE 2021

Il est prévu au budget primitif 2021 des crédits de subventions à hauteur de 110 000 € en faveur du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Boulogne-sur-Mer (ligne budgétaire 6574 – 020 au budget principal).

Cette participation permet essentiellement au personnel de la CAB de bénéficier des chèques vacances, bons de rentrée scolaire et bons de Noël. Elle prend également en compte la quote-part des frais de gestion assumés par la ville.

Dans le cas du non respect de l'objet et / ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- de confirmer le soutien financier de la CAB à hauteur de 110 000 € pour le COS de la ville de Boulogne-sur-Mer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES CONTRACTUELS

N° 32C_08_04_2021

SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS AU DISPOSITIF "PETITES VILLES DE DEMAIN" PORTÉ LE TRINÔME COMPOSÉ DES VILLES DE SAINT MARTIN BOULOGNE, WIMILLE ET LE PORTEL.

Le dispositif "Petites villes de demain" vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Dans ce cadre, le trinôme composé des villes de Saint Martin Boulogne, Wimille et Le Portel a été récemment retenu parmi les 1000 villes bénéficiaires afin de décliner cet ambitieux programme pluriannuel.

Fort d'un Schéma de Cohérence Territoriale intégrant un volet commercial (DAC) approuvé en septembre 2013 et d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant un volet habitat (PLH) ainsi qu'un volet déplacement (PDU) approuvé en avril 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient le projet porté par ce trinôme à travers les compétences communautaires en matière d'habitat et de politique de la ville, d'urbanisme, de déplacement mais aussi de promotion touristique et de développement économique.

Inciter à la rénovation des logements, lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil à travers un Programme d'Intérêt Général et la mise en place d'un permis de louer, développer les solutions de mobilité alternative à l'utilisation de la voiture à travers la déclinaison d'un schéma cyclable et piétons, sont autant d'exemples que le plan «petites villes de demain» permettra d'accélérer et de développer.

Après avis de la commission Finances – Ressources Humaines – Mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le principe du soutien de la CAB au trinôme composé des villes de Saint Martin Boulogne, Wimille et Le Portel dans la déclinaison du dispositif «petites villes de demain» dans le cadre des compétences de l'intercommunalité;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion puis la convention-cadre, qui vaut opération de revitalisation du territoire (ORT).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20210408-32C_08_04_2021-DE

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

N° 33C_08_04_2021

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS ET DE SON VOLET PLAN D'ACCOMPAGNEMENT HALIEUTIQUE LIÉ AU BREXIT

L'État a refondé sa politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les contrats de plan État-région (CPER) et les contrats de relance et transition écologique (CRTE). Pour le niveau infrarégional, les CRTE sont appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Le CRTE se doit de répondre aux trois ambitions du plan national de relance :

- la transition écologique,
- le développement économique,
- la cohésion territoriale.

et aux deux enjeux suivants :

- A court terme, associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.
- Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Dans ce cadre, l'État propose que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Pour le Boulonnais, le choix de l'État a été d'articuler cette démarche avec un plan d'accompagnement halieutique lié au Brexit, suite à la visite sur site de Monsieur le Premier Ministre en décembre 2020 .

Le contrat boulonnais reprend donc les enjeux suivants :

- Une agglomération en résilience qui répare les conséquences du Brexit et de la crise en cours,
- Une agglomération en mouvement qui accompagne la relance et les investissements générateurs d'emplois,
- Une agglomération en transition qui utilise les ressorts de la transition écologique comme vecteurs de développement.

La liste des fiches actions qui déclinent le projet de territoire sera complétée au fur et à mesure de l'avancée du contrat.

De plus, chaque année l'engagement financier de l'État fera l'objet d'un protocole annuel de financement.

**Après avis de la commission Finances – Ressources et
mars 2021,**

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210408-33C_08_04_2021-DE

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le principe d'un contrat de relance et de transition écologique comportant un volet dédié au plan d'accompagnement halieutique lié au Brexit.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec l'État le contrat de relance et de transition écologique dédié à l'agglomération boulonnaise et les actes subséquents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Antoine LOGIE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

MUTUALISATION

N° 34C_08_04_2021

CRÉATION DU SERVICE D'ARCHIVES MUTUALISÉ ET INTERCOMMUNAL (SAMI)

En date du 1^{er} août 2019, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a procédé au recrutement d'une archiviste diplômée d'un master d'archivistique pour la gestion de son fond d'archives.

Cet archiviste a également pour mission de mettre en place et de gérer un service d'archives mutualisé et intercommunal (SAMI), qui consistera à apporter aux communes une aide personnalisée à la gestion de leurs archives.

A l'instar des missions proposées par certains centres de gestion, la CAB mettra cet archiviste à disposition des communes-membres qui le souhaitent. Chaque commune volontaire signera avec la CAB une convention de mise à disposition qui définira notamment les conditions matérielles et financières qui encadreront la mission de l'archiviste. La participation financière de la commune sera fonction du nombre de jours passés par l'archiviste lors de sa mission de formation et/ou de l'intervention opérationnelle. Dans tous les cas, la commune reste propriétaire de ses archives qui demeureront physiquement dans la commune. Le maire signera les bordereaux d'élimination (et autres documents) établis par l'archiviste qui assurera l'interface entre la commune et les archives départementales du Pas-de-Calais (AD62).

Au cours des réunions organisées à la CAB pour présenter le projet de SAMI, environ la moitié des communes membres de la CAB ont manifesté leur intérêt vis-à-vis de ce service. L'archiviste s'est rendue dans quelques communes, à leur demande, en novembre, décembre 2020 et janvier 2021 pour dresser un état des lieux.

Les besoins des communes sont assez divers en ce qui concerne la quantité de mètres linéaires à traiter. La plupart des communes mettent en avant la nécessité de sensibiliser et de former les élus et le personnel communal aux pratiques archivistiques de base. Elles souhaitent recevoir des conseils sur la pérennisation et la conservation du patrimoine archivistique dans les locaux et pouvoir opter pour une visite annuelle qui permette un suivi dans le temps.

LES FORMULES

NIVEAU 1 : formation du personnel et/ou élus communaux par l'archiviste de la CAB aux méthodes d'archivage d'une durée minimum de 3 jours pour une groupe de 5 personnes maximum.

NIVEAU 2 : niveau 1 (formation) + intervention opérationnelle de l'archiviste de la CAB au sein de la mairie (tri, élimination, classement) pour un maximum de 50 mètres linéaires par mission.

NIVEAU 3 : niveau 1 (formation)+ niveau 2 (intervention opérationnelle) avec le concours d'un agents administratif communal pour seconder l'archiviste sa tâche.

LE COUT

Le coût de la prestation d'archivage est à la charge de la commune. Il est établi sur la base du coût horaire charges comprises de l'agent contractuel de catégorie B mis à disposition, auquel

la CAB a ajouté 5% de frais divers (mise à disposition d' matériel informatique....) soit 26€ net de l'heure.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20210408-34C_08_04_2021-DE

LES MODALITES

Une convention de mise à disposition sera conclue entre la CAB et la commune pour déterminer les contours de la prestation et le coût. Il est précisé que la proposition de coût sera établie en fonction des besoins de la communes qui seront évalués sur place. Il sera possible pour la commune de moduler le nombre de mètres linéaires à traiter, le nombre d'agents à former, l'étalement de la mission éventuellement sur plusieurs années, etc.

L'aménagement des locaux, l'achat du matériel (boites, etc), et la manutention restent à la charge de la commune.

LES FORMATIONS MUTUALISEES ENTRE COMMUNES

En plus du dispositif prévu ci-dessus, la CAB organisera des sessions de formation ouvertes à toutes les communes. Les communes qui participeront pourront inscrire un ou plusieurs agents communaux et/ou élu et/ou bénévoles agréés par les communes. La formation de base aux technique de l'archivage durera 3 jours et sera organisée dans l'une des communes participant à la formation. Pour ces 3 jours de formation, la participation de la commune s'élèvera à 109€ net par personne. Le paiement de cette prestation sera encadré par une convention de formation proposée par la CAB.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 19 mars 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver la création du Service d'Archives Mutualisé et Intercommunal (SAMI) selon les modalités pratiques et financières décrites ci-dessus ;**
- **d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnel ou de formation avec les communes intéressées par l'un ou l'autre de ces dispositifs.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Michel DEGREMONT
Le Conseiller Délégué de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

MOYENS GENERAUX

N° 35C_08_04_2021

SUBVENTION ANNUELLE 2021 À BOULOGNE DÉVELOPPEMENT CÔTE D'OPALE

BOULOGNE DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE (BDCO) est une association loi 1901 qui a pour mission de mener des études, des observations, des analyses, des recherches et des réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun des membres, dans le respect du code de l'urbanisme. Elle anime notamment la concertation entre les différentes personnes morales à travers l'élaboration des documents d'urbanisme, de planification et de gestion urbaine.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est membre de l'association BDCO. Le conseil d'administration de BDCO, outre les membres désignés en juillet 2020 par le Conseil communautaire comprend des représentants de la communauté de commune Desvres-Samer, de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, du Pôle Métropolitain Côte d'Opale, du syndicat mixte du SCOT du Boulonnais, du Conseil régional Hauts-de-France, de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ainsi que des membres associés dont l'Établissement Public Foncier.

La CAB entend renouveler la subvention annuelle qu'elle verse à BDCO pour l'année 2021. La subvention est arrêtée au regard du programme partenarial et du budget comptable prévisionnel.

Dans la continuité des années précédentes, le programme partenarial s'articule autour de 3 axes :

1/ L'aménagement du territoire, comprenant notamment la planification et la prospective, au travers de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CAB et des SCOT.

2/ L'attractivité économique, comprenant notamment la promotion et la prospection, l'accompagnement des entreprises, le numérique, etc.

3/ Le travail en transversalité qui comporte notamment la mission Europe.

Le montant de la subvention pour 2021, comme pour 2020

S'élève à 970 000 euros

Dans le cas du non respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Le CONSEIL décide :

- d'attribuer à BOULOGNE DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE une subvention de fonctionnement de 970 000 euros pour l'année 2021.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante pour une durée d'un an.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
42	0	1
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Renaud TAUBREGÉAS

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

ADMINISTRATION GENERALE

N° 36C_08_04_2021

DÉSIGNATION- COMITÉ DE DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - MODIFICATION AU SEIN DU COLLÈGE DES ÉLUS

Par une délibération en date du 16 juillet 2020, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a procédé à la désignation des membres du collège des élus au sein du comité directeur de l'office de tourisme intercommunal comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1	Frédéric CUVILLIER	Lucie MAILLARD
2	Paulette JUILIEN-PEUVION	Stéphane BOURGEOIS
3	Nathalie LEMAIRE	Olivier BARBARIN
4	Christian FOURCROY	Lydie DRUJENT
5	Brigitte PASSEBOSC	Joël FARRANDS
6	Dominique GODEFROY	Guy FEUTRY
7	Guy BOUTLEUX	Sandrine BARDEAUX
8	Sébastien CHOCHOIS	Catherine POQUET
9	Hervé LECLERCQ	Olivier CARTON
10	Bertrand DUMAINE	Antoine LOGIE
11	Grégory SUSLAMARE	Yves HENNEQUIN

Il y a lieu de tenir compte de l'adjonction récente de la gestion de la plaisance et Madame Lucie MAILLARD a bien voulu se retirer de cette instance. Il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Par application combinée des articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.»

Le CONSEIL décide :

- de désigner en remplacement de Lucie MAILLARD :

	SUPPLEANT
1	Jean-Claude ETIENNE

pour représenter la CAB au comité de direction de l'ERIC pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
57	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

ADMINISTRATION GENERALE

N° 37C_08_04_2021

**RAPPORT D'OBSERVATION DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES POUR LA GESTION DE L'ASSOCIATION "RIVAGES PROPRES"
EXERCICES 2015 À 2019**

En application de l'article L211-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) Hauts-de-France a examiné la gestion de l'association « Rivages Propres Côte d'Opale » pour les exercices 2015 à 2019, gestion pour laquelle la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a apporté sa contribution financière.

Conformément aux dispositions de l'article R243-14 du code des juridictions financières, ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire le plus proche.

Le CONSEIL décide :

- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes arrêté par la chambre lors de sa séance en date du 16 décembre 2020 pour la gestion de l'association « Rivages Propres Côte d'Opale » pour les exercices 2015 à 2019.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

Frédéric CUVILLIER

Le Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 08 AVRIL 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Dominique DUHAUTOY - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Louis VINCENT - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Didier DUCLOY - Outreau, donnant pouvoir à Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

Étaient absents :

Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Lydie DRUJENT

VCEU

N° 39C_08_04_2021

**CRISE SANITAIRE : POUR UNE JUSTE COMPENSATION PAR L'ETAT DES
DÉPENSES ET DES PERTES PORTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présenté par Frédéric CUVILLIER,

Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID-19, les collectivités territoriales sont en première ligne.

Elles assurent la gestion de la crise, assument la mise en œuvre des mesures d'urgence liées à la situation sanitaire, garantissent les conditions de protection de la population et accompagnent les plus fragiles dans un contexte de précarisation des situations.

Dans un contexte particulièrement contraint, les collectivités font face à des pertes de recettes directes et indirectes, supportent des charges exceptionnelles, subissent l'absence de compensation des dépenses de personnels empêchés et des services publics arrêtés.

Alors même que des mesures financières compensatoires avaient été annoncées, devant permettre de couvrir la totalité des charges supplémentaires liées à la gestion de la crise, à ce jour aucune suite tangible n'a été donnée.

Malgré cela, les collectivités maintiennent leurs efforts d'investissements, contribuent à la relance, mettent en place des dispositifs d'aide et de soutien à l'économie locale, en responsabilité, et afin de préparer l'avenir et accompagner la sortie de crise.

Aussi, alors que les votes des budgets 2021 portent de nombreuses inconnues et incertitudes, les élus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, réunis ce jour en Conseil Communautaire, demandent à l'État le versement rapide d'aides compensatoires à la hauteur des coûts supportés par les collectivités et des pertes de recettes qu'elles continuent de subir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Frédéric CUVILLIER

**Le Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

III

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT du 12 avril 2021

2021_078

Arrêté du Président

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et L153-8 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du 17 décembre 2020 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation des révisions allégées numéro 1 et 2 du PLUi de la CaB ;

Vu la délibération du 15 février 2021 tirant le bilan de la concertation conjointe et arrêtant les projets de révisions allégées numéro 1 et 2 du PLUi de la CaB ;

Vu les décisions de l'autorité environnementale ne soumettant pas les deux projets de révisions allégées à évaluation environnementale.

Vu la réunion d'examen conjoint du 16 mars 2021 ;

Vu la décision de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 8 mars 2021 désignant Madame Myriam DUCHENE, en tant que Commissaire enquêteur

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique conjointe sur les projets de révisions allégées 1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CaB du 22 avril au 25 mai 2021 inclus.

ARTICLE 2 :

Madame Myriam DUCHENE désignée par décision de Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Lille, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles et côtés seront déposés et consultables à la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en Mairie de Baincthun, Isques et Hesdin l'abbé aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais : www.agglo-boulonnais.fr. Le public pourra effectuer ses observations sur les registres papiers dédiés ainsi que par voie électronique via le site internet de la CaB.

La Commissaire Enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

Communauté d'agglomération du Boulonnais : - le 22 avril de 9h00 à 12h00

- le 25 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Baincthun : le 30 avril de 14h00 à 17h00

Mairie d'Hesdin l'abbé : le 10 mai de 9h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur (Révisions Allégées du PLUi de la CaB), à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Boulonnais - 1 Bd du Bassin Napoléon - BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer.

Chacun pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la CaB et faire « Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr »..

part de ses observations par voie électronique

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour les transmettre, accompagnés de ses conclusions, à Monsieur Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le préfet, au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et dans les mairies de Isques, Baincthun et Hesdin l'abbé aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la CaB.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché notamment, à la porte de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, en Mairie de Baincthun, Isques et Hesdin l'abbé et publié par tout autre procédé en usage à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera également publié sur le site internet de la CaB affiché sur site, au siège de la CaB, et dans les mairies de Isques, Baincthun et Hesdin l'abbé.

ARTICLE 6 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

Monsieur Le préfet,

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,

Messieurs les Maires de Isques, Baincthun et Hesdin l'abbé.

Boulogne sur Mer, le 12/04/2021

Frédéric CUVILLIER
Le Président de la
Communauté d'agglomération
du Boulonnais

Transmis au contrôle: de légalité le :12/04/2021

Publié le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Protocole de rétablissement de l'équilibre d'Habitat du Littoral pour la période 2018-2024,

Considérant que par délibération du 27 juin 2019, le Conseil communautaire a décidé de prendre part au protocole Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) en qualité de collectivité de rattachement,

Vu les délibérations des Conseils communautaires du 27 juin et du 19 décembre 2019 autorisant Monsieur le Président à signer le protocole ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement des subventions d'équipements à Habitat du Littoral,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Raphaël JULES en sa qualité de 2ème vice-président pour la signature, au nom du Président, de tous les actes, délibérations, arrêtés, décisions, pièces, contrats et conventions ainsi que pour la correspondance relevant de son domaine de compétence,

Vu l'accord de la CGLLS concernant la demande de substitution de l'opération « 14 rue Pierre et Marie Curie » par le projet « 53 rue de Béthune » transmis à Habitat du Littoral en date du 11 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Habitat du Littoral en date du 28 juin 2019,

Considérant la demande de subvention d'un montant de 50 900 euros d'Habitat du Littoral pour l'opération en démolition d'un logement situé « 53 rue de Béthune à Boulogne-sur-mer »,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer la somme de 50 900 euros, pour la démolition d'un logement situé « 53 rue de Béthune à Boulogne-sur-mer » projet ayant fait l'objet d'un arbitrage et qui vient en substitution de l'opération « 14 rue Pierre et Marie Curie » prévue initialement au protocole.

Article 2 : De conclure avec le bailleur une convention financière qui régit les modalités de versement de la subvention d'investissement.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 12/04/2021

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le : 12/04/2021

Publiée le :

2021_081

Décision du Président

Annule et remplace la décision N° 2021_056 du 08 mars 2021

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour engager la collectivité en garanties d'emprunts :

- consenties à 100 % pour les opérations de constructions de logement aidés (hors rénovation urbaine) dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

- consenties à 100 % pour les opérations de constructions et de réhabilitations de logements aidés dans le cadre de la rénovation urbaine sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations

- consenties à 50 % pour les opérations de réhabilitations de logements sociaux sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations, le Conseil Départemental garantissant les 50 % restants

- consenties à 100 % pour les opérations de résidentialisation de programmes de logements sociaux, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et dans le cadre de la rénovation urbaine, et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations

- consenties à 100 % pour les opérations de construction de logements universitaires, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et de la rénovation urbaine, et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations

- consenties à 100 % pour les opérations de location accession (PSLA) sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations.

- consenties à 100 % à une personne publique pour des opérations de soutien à l'activité dans les quartiers retenus au titre de l'ANRU.

-consenties à 100% pour les opérations « acquisition-amélioration » (hors rénovation urbaine) dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et sur le territoire de la CAB, au bénéfice des bailleurs sociaux qui s'engagent dans ces opérations ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Raphaël JULES en sa qualité de 2ème vice-président pour la signature, de tous les actes, délibérations, arrêtés, décisions, pièces, contrats et conventions ainsi que pour la correspondance relevant de son domaine de compétence,

Considérant la demande de garantie d'**Habitat du Littoral** par courrier en date du 24 février 2021, pour l'acquisition-amélioration d'un logement situé « 23 rue Pierre et Marie Curie à Boulogne-sur-Mer » ;

Vu la décision d'autorisation d'emprunt d'**Habitat du Littoral** en date du 15 février 2021;

Vu le contrat de Prêt N° 119720 en annexe signé entre **Habitat du Littoral** ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 49 501 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 119720, constitué de 3 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : Les conditions dans lesquelles s'exerce la garantie de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont reprises au sein de la convention-cadre signée le 03 février 2020 reprenant les modalités d'octroi de la garantie accordée à **Habitat du Littoral** par la collectivité,

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 12/04/2021

Raphaël JULES
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le : 12/04/2021

Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°02C_30_11_2020 du 30 novembre 2020 relative au plan de reprise de l'activité économique de proximité,

Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, Considérant que la CAB a voté un plan de reprise de l'activité économique de proximité pour accompagner les entreprises de moins de 50 salariés frappées de plein fouet par les conséquences de la crise sanitaire et, à ce titre, a proposé une aide directe à hauteur de 50% de la part CAB de la Cotisation Foncière des Entreprises annuelle payée par l'entreprise, qui pourra aller jusqu'à 100 % du montant de la CFE jusqu'à 2 000 €, un plancher de 2 000 € pour les montants supérieurs à 2 000 € jusqu'à 4 000 € et plafonnée à 10 000 €,

Vu les demandes d'aides sollicitées par les entreprises,

Vu leur effectif de moins de 50 salariés au 01/09/2001,

Vu leur inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et/ou Registre des Métiers (RM),

Vu leur fermeture administrative de l'établissement pendant la période du COVID 19 ou entreprise en lien avec des entreprises fermées administrativement,

Vu leur perte de Chiffre d'Affaires de 30 % par rapport à l'année précédente,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : les subventions seront allouées aux bénéficiaires repris dans le tableau ci-dessous selon les conditions précisées :

Aide Directe Cotisation Foncière des Entreprises			
(Ligne budgétaire 6745)			
Date de la demande	Bénéficiaire	Adresse	Aide CAB
10/03/2021	PALAIS DE LA	131 rue de Brequerecque	573 €

	BIERE	62200 Boulogne sur mer	
10/03/2021	LEBON BOURGAIN Gaëlle	15 rue Danton 62230 Outreau	357 €
10/03/2021	Johann DUCAMP / LA CLÉ DE SOL	110 rue du camp de droite 62200 Boulogne sur mer	943 €
11/03/2021	ANNA ROND ET BELLE	21 Bd du Général de Gaulle 62480 Le Portel	537 €
16/03/2021	LEXCELLENT Marion	31 avenue Delattre de Tassigny 62200 Boulogne sur mer	543 €
16/03/2021	B'COIFF	15 avenue John Kennedy 62200 Boulogne sur mer	666 €
22/03/2021	MK	74 rue Faidherbe 62200 Boulogne sur mer	1 046 €
22/03/2021	COTE SOLEIL	10 rue Thiers 62200 Boulogne sur mer	772 €
22/03/2021	CAFE DE LA PLACE DALTON	16 place Dalton 62200 Boulogne sur mer	1 367 €
22/03/2021	MONT LAMBERT	6 rue de l'Epissotte 62280 St Martin Boulogne	537 €
22/03/2021	DERJESCDE	37 rue du Général De Gaulle 62126 Wimille	228 €
22/03/2021	COACH AND RACE	58 rue de Notre Dame 62480 Le Portel	2 000 €
22/03/2021	BOULOY	24 rue Carnot 62930 Wimereux	584 €
22/03/2021	BEER'S N PARADISE	80 rue Vistor Hugo 62200 Boulogne sur mer	903 €
22/03/2021	FEUTRY Francine (AUBERGE DU GOULET)	43 rue de la fontaine 62126 Pernes-les-Boulogne	1 804 €
24/03/2021	MK	62 rue Marcel Coudeville 62360 La Capelle-les- Boulogne	537 €
24/03/2021	PANDA WOK	ZAC Montjoie 62280 Saint Martin Boulogne	2 670,50 €
24/03/2021	LE PLEIN AIR	77 rue Edmond Madaré 62360 Saint Etienne-au- mont	1 129 €

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le 12/04/2021

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le : 12/04/2021

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr